



SANTE PREVOYANCE

0387207536 / 0608756243
Web <http://tdf-UNSA.org>
<http://twitter.com/TdfUNSA>

Le 14 décembre 2023

La direction de TDF et les Organisations Syndicales ont signé un nouvel avenant à l'accord « Santé-Prévoyance » amenant notamment quelques modifications sur les taux de cotisation.

En effet, au regard des résultats bénéficiaires de l'ensemble des 2 régimes, il a été décidé :

Santé : de maintenir le taux d'appel à 75% sur les cotisations salariales et patronales, qui a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2018

Prévoyance : il n'y aura pas de changement dans le montant des cotisations sur la fiche de paye. En revanche, d'un point de vue technique, le calcul évolue. D'un côté les cotisations brutes sont réduites d'environ 15%, mais d'un autre côté le taux d'appel passe de 75 à 88.24%, les 2 mesures se compensant.

Taux de cotisation bruts

A compter du 1er janvier 2024		Régime en vigueur		
		Tranche A	Tranche B	Tranche C
Décès	Salarié IRCANTEC	0.88%	0.88%	0.88%
	Salarié non IRCANTEC	0.93%	0.93%	0.93%
Arrêt de travail	Salarié IRCANTEC	1.04%	1.36%	1.36%
	Salarié non IRCANTEC	1.04%	1.36%	1.36%
TOTAL	Salarié IRCANTEC	1.92%	2.24%	2.24%
	Salarié non IRCANTEC	1.97%	2.29%	2.29%

Pour mémoire :

Tranche A = Salaire compris entre 0 et 1 fois le plafond annuel sécurité sociale.

Tranche B = Salaire compris entre 1 fois et 4 fois le plafond annuel sécurité sociale.

Tranche C = Salaire compris entre 4 fois et 8 fois le plafond annuel sécurité sociale.

Exemple de cotisations avec évolution des cotisations brutes et taux d'appel

Salarié IRCANTEC							Salarié non IRCANTEC						
	Salaires	TA		TB		TOTAL		Salaires	TA		TB		TOTAL
		Pp*	Ps**	Pp	Ps				Pp*	Ps**	Pp	Ps	
Taux contractuels 2023	2 600 €	33,44 €	25,06 €	- €	- €	58,50 €	Taux contractuels 2023	2 600 €	34,29 €	25,77 €	- €	- €	60,06 €
	3 400 €	43,72 €	32,78 €	- €	- €	76,50 €		3 400 €	44,85 €	33,69 €	- €	- €	78,54 €
	4 600 €	47,14 €	35,34 €	14,02 €	10,54 €	107,04 €		4 600 €	48,35 €	36,33 €	14,32 €	10,81 €	109,81 €
	Salaires	TA		TB		TOTAL		Salaires	TA		TB		TOTAL
		Pp	Ps	Pp	Ps				Pp	Ps	Pp	Ps	
Taux d'appel 2023 (75% des taux contractuels)	2 600 €	25,08 €	18,80 €	- €	- €	43,88 €	Taux d'appel 2023 (75% des taux contractuels)	2 600 €	25,72 €	19,33 €	- €	- €	45,05 €
	3 400 €	32,79 €	24,59 €	- €	- €	57,38 €		3 400 €	33,64 €	25,27 €	- €	- €	58,91 €
	4 600 €	35,36 €	26,51 €	10,52 €	7,91 €	80,28 €		4 600 €	36,26 €	27,25 €	10,74 €	8,11 €	82,36 €
	Salaires	TA		TB		TOTAL		Salaires	TA		TB		TOTAL
		Pp	Ps	Pp	Ps				Pp	Ps	Pp	Ps	
Taux contractuels 2024 (-15%)	2 600 €	28,42 €	21,30 €	- €	- €	49,73 €	Taux contractuels 2024 (-15%)	2 600 €	29,15 €	21,90 €	- €	- €	51,05 €
	3 400 €	37,16 €	27,86 €	- €	- €	65,03 €		3 400 €	38,12 €	28,64 €	- €	- €	66,76 €
	4 600 €	40,07 €	30,04 €	11,92 €	8,96 €	90,98 €		4 600 €	41,10 €	30,88 €	12,17 €	9,19 €	93,34 €
	Salaires	TA		TB		TOTAL		Salaires	TA		TB		TOTAL
		Pp	Ps	Pp	Ps				Pp	Ps	Pp	Ps	
Taux d'appel 2024 (88,24% des taux contractuels)	2 600 €	25,08 €	18,80 €	- €	- €	43,88 €	Taux d'appel 2024 (88,24% des taux contractuels)	2 600 €	25,72 €	19,33 €	- €	- €	45,05 €
	3 400 €	32,79 €	24,59 €	- €	- €	57,38 €		3 400 €	33,64 €	25,27 €	- €	- €	58,91 €
	4 600 €	35,36 €	26,51 €	10,52 €	7,91 €	80,28 €		4 600 €	36,26 €	27,25 €	10,74 €	8,11 €	82,36 €

FONDS SOCIAL DU REGIME COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE MIS EN PLACE A TDF

Par ailleurs, il a été décidé de mettre en place un fond social complémentaire prévoyance à la disposition de l'ensemble des salariés de TDF qui en auraient besoin dans certaines circonstances. Le fond social a pour vocation d'intervenir financièrement ou en donnant des conseils en cas d'évènements ayant trait à la famille ou consécutif d'un évènement exceptionnel qui crée une situation financière ou personnelle difficile. Il serait disponible pour le ou la salarié(e) ou ses ayants-droits couverts par le contrat du régime de prévoyance.

Ce fonds s'adresse aux bénéficiaires devant faire face aux situations suivantes :

- **Accident de vie entraînant un déséquilibre économique** : Aide financière exceptionnelle en cas de séparation, décès d'un proche, vol ou dégradation d'un bien par un fait extérieur
- **Violences conjugales** : soutien psychologique, accompagnement et orientation vers des associations d'aide, aide financière juridique.
- **Maladie grave/redoutée (Liste article D. 322-1 du code de la sécurité sociale)** : aide financière exceptionnelle pour l'achat de matériel médical, l'accompagnement psychologique, ou la prise en charge de séances non remboursées par la sécurité sociale délivré par des professionnels non reconnus par l'ordre des médecins.
- **Situation d'aidant familial** : aide financière et accompagnement pour les salariés obligés de s'arrêter de travailler ponctuellement ou réduisent leur activité pour s'occuper d'un proche en situation de handicap ou perte d'autonomie d'une particulière gravité.

Le fonds est alimenté grâce aux excédents générés par le régime de prévoyance. Il est alimenté de 20 000€ par an.

Un comité de suivi du fonds social se réunira en tant que de besoin.

Le paiement des aides sera fait par l'assureur Audiens.



L'Unsa à votre écoute